

ETABLISSEMENTS REYNAUD Reynaud rappelle Chutes de saumon fumé 500g



- Noms des modèles ou références concernés : **Chutes de saumon fumé 500g sans marque**
- Marque : **Sans marque**
- **GTIN 3367940001014 Lot 51673079 Date limite de consommation 12/07/2025**
- Conditionnements : **sous vide**
- Date début/fin de commercialisation : **du 24/06/2025 au 27/06/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 78.005.001 CE**
- Informations complémentaires : **Plaquette sous vide 500g**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Pas de distributeurs GMS concernés sur ces ventes B2B**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de *Listeria.m* < 10 ufc/g**
- Risques encourus par le consommateur : ***Listeria monocytogenes* (agent responsable de la listériose)**
- Description complémentaire du risque : /

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 13 juillet 2025**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Selon les conditions du commerçant (vente B2B)**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre